

TERRITOIRES en actions

SEPTEMBRE 2015 - N°47

LA LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

en direct



**ALAIN
LAMBERT**

Président du Conseil
départemental
de l'Orne

Nouvelle assemblée
départementale,
même volonté de
faire gagner l'Orne

21 cantons, 21 binômes
hommes-femmes pour
les représenter et défendre
les intérêts de l'Orne :
des personnes engagées
et un président élu pour 6 ans,
un temps long pour bâtir l'avenir
de notre département et
préserver une institution de
proximité plus que bicentenaire.

Telle est notre assemblée
départementale voulue
par la Loi et issue des scrutins
des 22 et 29 mars 2015.
Les élus départementaux sont
à vos côtés. Ils sont convaincus
de la nécessité absolue
de rassembler nos forces
et nos talents pour continuer
d'offrir aux Ornaises et aux
Ornais, le meilleur service public
et de garantir le développement
harmonieux de notre départe-
ment. Unis, nous pourrons
saisir avec confiance et sérénité
l'opportunité que représente
la Grande Normandie.

J'appelle à la plus forte
mobilisation de chacun de vous
pour faire grandir et réussir
l'Orne. Vous êtes nombreuses,
Communes et Intercommunalités,
à rejoindre Ingénierie 61,
notre agence technique
départementale.

Preuve d'un très bel esprit
d'équipe, d'un sens aigu de la
coopération et du partage.

Alain Lambert



en avant > LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Un mandat de 6 ans pour l'Orne et les Ornais

L'augmentation du haut débit numérique dans les secteurs ruraux, le contournement nord-ouest de Flers, un site internet pour simplifier les inscriptions dans les EHPAD, de nouvelles aides pour les agriculteurs... Autant d'exemples récents de l'action multiple du Conseil départemental.

Pour le développement harmonieux du territoire, le Département et les collectivités locales doivent jouer collectif dans un contexte financier de plus en plus contraint. Ce numéro de Territoires en Actions présente la gouvernance du nouveau Conseil départemental, partenaire privilégié des communes et des intercommunalités.

À lire en pages 2 à 4.



Territoires en actions - Septembre 2015 - N°47
27, boulevard de Strasbourg - CS 30528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71
E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.orne.fr

Directeur de la publication : Alain Lambert.
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - A collaboré à ce numéro : Jacques Bonnet.
Conception maquette et mise en page : apriim-caen.fr
Impression : Bémo Graphic - Alençon sur papier recyclable ECF
ISSN 2265-3309 - Dépôt légal : à parution

en avant

Le nouveau Conseil départemental

Faire du Département l'échelon

« Faire de l'Orne un département économiquement prospère, socialement solidaire, d'excellence, pour garantir aux Ornaises et aux Ornais le maintien des équilibres territoriaux », président du Conseil départemental, dans le cadre institutionnel modifié par



LES COMPÉTENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Chacun des 21 nouveaux cantons de l'Orne est représenté par une femme et un homme, élus en binôme mixte. Ces 42 conseillers départementaux forment le Conseil départemental.

La vocation du Département est d'améliorer le quotidien des habitants et de soutenir le développement du territoire. Décisionnaire, il initie de nombreuses actions. Gestionnaire, il veille à leur application sur l'ensemble du territoire ornais.

Les principaux domaines de compétences du Département restent :

- le social (enfance, famille, personnes âgées et handicapées, insertion), la santé (PMI, dépistage des cancers, de la tuberculose, du VIH, des hépatites),
- l'entretien et l'équipement des collèges,
- les routes départementales, l'aménagement rural,
- l'aménagement du territoire (numérique, pôles de santé libéraux ambulatoires et maisons médicales...),
- l'aide aux communes,
- l'aide au sport, à la culture (médiathèque départementale, archives départementales, office départemental de la culture),
- les transports interurbains et scolaires jusqu'au transfert à la Région en 2017,
- le soutien à l'économie, à l'agriculture, à la filière équine, au tourisme dans un cadre conventionné avec la future Région (*lire ci-contre*).

emental en action

n de proximité d'excellence

« Proche et humainement harmonieux, faire du Département l'échelon de proximité des forces et des solidarités territoriales », c'est l'objectif affiché par Alain Lambert, président du Conseil départemental, dans la réforme territoriale et dans un contexte financier difficile.



RÉFORME TERRITORIALE : QUELS CHANGEMENTS ?

Proches du terrain, les Conseillers départementaux connaissent les forces et faiblesses de leur territoire, les moteurs de son dynamisme. Proches des habitants et des acteurs locaux, ils savent leurs attentes et leurs projets.

Dans le paysage institutionnel, le Conseil départemental est donc un maillon clé, un relais indispensable, surtout avec la création des grandes régions qui va éloigner plus encore le centre de décision des territoires concernés. Depuis les lois de décentralisation de 1982, l'État n'a eu de cesse de déléguer des pouvoirs majeurs aux Départements. Sans toujours accompagner ces transferts de charges par les recettes correspondantes (dans le domaine social notamment).

Avec le vote de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), après de nombreux débats entre l'Assemblée nationale et le Sénat, le Département, indispensable échelon de proximité, conserve l'essentiel de ses compétences, à l'exception notable des transports interurbains et des transports scolaires (sauf pour le transport des enfants handicapés) dont la compétence est transférée à la Région. Avec la possibilité cependant pour cette dernière de confier l'organisation des transports scolaires aux Départements !

Peu de changements en apparence donc. Néanmoins, les Départements peuvent nourrir quelques inquiétudes. Certes, ils se voient confirmés dans leur rôle de garants des solidarités humaines et territoriales. Mais c'est précisément cette mission qui les étrangle financièrement en raison de la différence croissante entre l'augmentation de ces dépenses (le RSA notamment) et les compensations de l'État. Sans oublier la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui les frappe comme tous les échelons de collectivités, avec la particularité cependant que cette baisse est calculée notamment sur l'assiette des allocations sociales pour compte d'État qu'ils ne maîtrisent pas...

La fin de la clause de compétence générale

Autre aspect de la loi NOTRe dont il faudra mesurer toutes les conséquences pour le rayonnement de l'action départementale : la fin de la clause de compétence générale (seules les communes en conservent le bénéfice) qui permettait aux collectivités d'agir dans tous les domaines jugés utiles aux habitants ou au développement. Certes, l'objectif est louable — clarifier les compétences, les rendre plus lisibles pour les citoyens — mais il aura des conséquences sur le soutien à la vitalité locale et au développement des entreprises.

MUTUALISATION ET TRAVAIL EN COMMUN AVEC LES COLLECTIVITÉS

Pour continuer d'accompagner de manière optimum les acteurs de terrain, Alain Lambert, président du Conseil départemental, a anticipé et impulsé la mutualisation de certains outils et actions.

« Nous allons intensifier les coopérations avec les communes et les intercommunalités. **Le succès d'Ingénierie 61 est la marque de notre volonté de rassembler nos forces, pour offrir aux Ornaises un service public de qualité** », affirme Alain Lambert, à l'orée de ce nouveau mandat.

Ingénierie 61, agence départementale d'appui aux communes et intercommunalités a été créée en 2013 par le Conseil général avec la volonté d'apporter aux collectivités ornaises une expertise dans de nombreux domaines de compétences, à commencer par la voirie et l'assainissement.

De nombreuses collectivités ont adhéré à la démarche et ont déjà sollicité l'appui des services départementaux qui viennent ainsi compenser pour partie le désengagement de l'État. Dans le but d'optimiser les moyens humains et financiers, le Département a délégué la réalisation de missions réglementaires à cette agence technique.

Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, avec l'action du Syndicat départemental de l'eau (SDE), le suivi de la qualité des eaux et les interventions du Service d'appui technique aux traitements des eaux et des milieux aquatiques (SATTEMA), le Département apporte un appui technique depuis longtemps. Pour réduire les dépenses énergétiques et sensibiliser aux travaux d'efficacité énergétique ou de production d'énergies renouvelables, le Conseil départemental a décidé de financer, en partenariat avec le syndicat de l'énergie de l'Orne, **la mise en ligne très récente d'un outil permettant de faire mieux connaître les « primes énergie »** (www.primes-energie-orne.fr), des remboursements partiels (de 5% à 40%) des travaux d'économie d'énergie engagés par les communes ou les particuliers.

Cette dimension de partenariat et d'appui est présente dans de nombreux autres domaines, la culture notamment. Conseils techniques et accompagnements de projets marquent l'action de la Médiathèque départementale de l'Orne liée par convention aux collectivités gestionnaires des bibliothèques partenaires.

Le Département a choisi également de développer au sein de ses services un **conseil juridique, désormais intégré à Ingénierie 61**. En 2014, sur les 505 communes du département, 241 y ont eu recours. Le Département veille également à **l'animation de l'association des maires de l'Orne**.

Si elles ne s'adressent pas directement aux collectivités, des actions **comme Agrilocal 61 ou ViaTrajectoire (lire pages suivantes)** viennent apporter de nouveaux services aux professionnels et aux citoyens en mutualisant des offres de service. Certaines actions ont besoin d'un cadre supra-départemental pour être efficaces et pour durer. **Le GIP Labéo regroupe les anciens laboratoires départementaux de l'Orne, du Calvados et de la Manche**. Le Département est aussi l'un des fondateurs de **l'Échangeur de Basse-Normandie** qui accompagne entreprises et collectivités dans la formation aux outils de la révolution numérique.

ÉCONOMIES, GESTION MAÎTRISÉE : L'EXEMPLARITÉ NÉCESSAIRE

La baisse des dotations d'État touche l'ensemble des collectivités qui doivent envisager, dans leur fonctionnement comme dans leurs investissements, des pauses, des coupes et des décisions difficiles. Le Département est évidemment à la même enseigne et voit ses marges de manœuvre se réduire, même si l'Orne fait partie des Départements qui gardent une situation financière saine. Pour cela, les élus du Département ont adopté des principes de gestion rigoureux reconduits chaque année, avec le double souci de l'efficacité et de l'exemplarité.

Au-delà de la contrainte exercée sur les dépenses de fonctionnement maîtrisables (certaines dépenses, sociales notamment, assumées par le Département,

ne sont pas décidées par lui), le Département a fait des choix structurels. Il a regroupé l'ensemble de ses services autour de quatre grands pôles. Il a entrepris **l'internalisation progressive de ses organismes satellites : le Comité départemental du tourisme devenu Tourisme 61, Orne Développement, l'Office départemental de la culture**. Objectifs : réaliser des économies d'échelle, renforcer la lisibilité des politiques départementales.

La mutualisation est aussi de règle dans la gestion au quotidien pour dépenser moins. Ainsi, le Département propose aux collèges des **mutualisations de marchés publics afin d'obtenir de meilleurs prix** et une plus grande sécurité juridique, notamment pour l'achat de produits locaux. En 2014, un groupement pour l'achat de gaz a été constitué avec 19 collèges. Un autre groupement d'achat est en préparation pour l'électricité. Et un groupement de commandes du Département, du SDIS 61, de la Préfecture et des collèges publics a permis de conclure un marché de fourniture et d'acheminement de gaz.

Une convention de mutualisation a été signée avec le SDIS en 2011, elle est enrichie d'année en année, couvrant de nombreux domaines, des marchés publics (entretien des bâtiments, achats de fournitures...) à la viabilité hivernale en passant par l'assistance réciproque dans les domaines d'excellence de chacun.

Au sein même du Département, depuis deux ans, les marchés publics ont été centralisés et le bureau de la logistique s'est vu confier la quasi-totalité des marchés de fournitures et de services.

Dans le même but, le Département s'est rapproché des services locaux de l'État. Avec, par exemple en 2014 dans le domaine social, **une coordination de la lutte contre les violences intrafamiliales ou une action concertée pour financer des actions de prévention routière pour les séniors**.

INFOS PRATIQUES

CONTACTER LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dans la rubrique « Pratique » du site www.orne.fr figure un annuaire des conseillers départementaux avec leurs responsabilités respectives.

Vous pouvez leur laisser un message ou poser vos questions : www.orne.fr/elus/vos-conseillers-departementaux. Vous disposez également de leurs coordonnées téléphoniques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Par le portail www.orne.fr il est possible, pour tous les Ornais, d'accéder directement à de nombreux sites et services d'informations pratiques et de vie quotidienne : infos routes, intempéries, transports scolaires (inscriptions), transports interurbains (horaires et trajets), covoiturage, aides diverses, formulaires en ligne, offres d'emploi, marchés publics. Il existe également plusieurs sites dédiés comme ceux des Archives départementales, de la Médiathèque départementale, de Tavidado pour les jeunes, du numérique, etc.

www.orne.fr

AMÉNAGEMENT

LE DÉPARTEMENT BOOSTE LE PLAN NUMÉRIQUE ORNAIS (PNO)

En décision modificative du budget 2015, 2 M€ supplémentaires ont été inscrits pour accélérer la mise en œuvre du PNO, portant le budget 2015 à 4 M€. Était déjà prévue la montée en débit, par fibrage optique, des 10 premiers sous-répartiteurs téléphoniques retenus : Bazoches-au-Houlme, Berjou, Chaumont, Echauffour, Frénes, La Chapelle-au-Moine, La Chapelle-près-Sées, Le Pas-Saint-L'Homer, Saint-Ellier-des-Bois et Semallé.

Conscients de la nécessité d'apporter un service performant à un maximum de personnes, les Conseillers départementaux ont lancé parallèlement les études d'exécution pour les 99 autres sous-répartiteurs à renforcer, qui permettront de nouvelles opérations de montée en débit dès la fin 2015. L'objectif est d'achever ce programme fin 2017 et non fin 2018 comme prévu initialement.

Les 109 sous-répartiteurs qui devraient être ainsi raccordés à la fibre optique représentent 16 129 lignes (foyers). Leur montée en débit est évaluée à 20 M€, financés par l'État (7,8 M€), la Région (6,9 M€), le Département (2,9 M€), les communautés de communes ou communes (2,4 M€). Hormis pour les 10 premiers, la règle de financement du reste à charge après subventions de l'État et de la Région est de 50 % pour le Conseil départemental et de 50% pour les communes ou les intercommunalités qui s'associeront aux travaux (suivant une convention cadre).

+ d'infos : www.numerique.orne.fr



LANCEMENT DU CONTOURNEMENT NORD-OUEST DE FLERS

Le contournement nord-sud de Flers sur l'axe Caen - Domfront (RD 962) existe depuis les années 1990, mais le trafic de transit est-ouest Argentan - Tinchebray (RD 924) continue de traverser l'agglomération. Afin de faciliter ces flux importants pour l'activité économique, soulager le trafic urbain, améliorer la sécurité et réduire les nuisances en zone urbaine, le projet de contournement nord-ouest a été voté par l'assemblée départementale, puis déclaré d'utilité publique. Le tracé de la future route part de la RD 924 à l'ouest de Flers pour rejoindre la RD 962 au nord de Saint-Georges-des-Groseillers. D'une longueur de 4,5 km, la nouvelle route à 2 voies sera reliée à ces deux axes par des giratoires. Ses ouvrages d'arts principaux enjamberont la voie ferrée Paris-Granville, les routes de Vassy (RD 18), de Cerisy (RD 300) et de La Fosse (RD 801) et deux rivières. Les travaux, qui sont engagés, sont évalués à 16 M€. Le Département, maître d'ouvrage, en financera 50 %; la Région et Flers Agglomération se partageant l'autre moitié.

PATRIMOINE NATIONAL

HARAS NATIONAL DU PIN : UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ÉTAT

Le décret créant l'établissement public administratif (EPA) d'État « Haras national du Pin » est paru le 3 juillet 2015 au Journal Officiel. La Région, le Département et l'État vont désormais assurer une gouvernance partagée de ce site exceptionnel, le plus visité de l'Orne, qui fête ses 300 ans cette année : « C'est une grande nouvelle pour les cavaliers du monde entier, pour les 13 000 emplois normands de la filière équine et pour le rayonnement de l'Orne et de la région », ont déclaré Laurent Beauvais et Alain Lambert. Préservation et valorisation du patrimoine du Haras, consolidation d'un pôle équestre national et international, création d'une académie du cheval, appui à la filière équine et promotion des métiers du cheval, développement de l'offre touristique, culturelle et de l'offre de formation, coopération avec le Haras national de Saint-Lô, telles seront les missions de l'EPA.

SERVICE

UN SITE POUR SIMPLIFIER L'INSCRIPTION EN MAISON DE RETRAITE

Le Conseil départemental propose un site Internet d'inscription en maison de retraite - ViaTrajectoire - qui permet aux familles ornaïses d'effectuer en ligne une recherche de place en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de déposer des demandes d'inscription dans plusieurs établissements. Ce service gratuit, confidentiel et sécurisé est le fruit d'une coopération entre les acteurs médico-sociaux et hospitaliers de Basse-Normandie, l'Agence Régionale de Santé et les conseils départementaux, ViaTrajectoire est disponible dans l'est de l'Orne et sera déployé progressivement sur tout le département dans les six mois à venir.

+ d'infos : www.viatrajectoire.fr



AGRICULTURE

DE NOUVELLES AIDES POUR SOUTENIR LA PROFESSION AGRICOLE

Le Département réitère son soutien aux agriculteurs qui jouent un rôle structurant dans l'économie ornaise. En juillet dernier, le Conseil départemental a engagé deux mesures nouvelles.

• **Une nouvelle aide pour les éleveurs exclus des subventions européennes**

Selon les derniers critères de classement de la Directive européenne « nitrates », 63 nouvelles communes ornaises sont entrées en 2014 en zone vulnérable. Si les éleveurs concernés pourront bénéficier du Programme de développement rural régional et des crédits européens FEADER, ces subventions ne s'appliquent pas aux éleveurs déjà en zone vulnérable et ayant reçu des aides mais confrontés à de nouveaux ajustements aux normes. Pour eux, l'assemblée départementale a voté un dispositif d'aide de 200 000 € d'ici fin 2016.

• **Développement des circuits courts avec Agrilocal 61**

Cette plateforme d'achat par internet de produits locaux pour la restauration collective établit une relation instantanée entre producteurs et acheteurs publics (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite...). Une base de données, exhaustive, géo-référencée offre une photographie instantanée des produits disponibles et l'implantation géographique des producteurs dans un périmètre choisi. Chaque producteur peut mettre en valeur ses produits et une nouvelle charte d'engagement certifiera qu'ils sont d'origine locale ou transformés localement. Simple d'usage et gratuite, la plateforme est le fruit d'un partenariat entre le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et la Chambre des Métiers.

+ d'infos : www.agrilocal61.fr

Toutes les actions du Conseil départemental sur www.orne.fr

Le rapport d'activité 2014 du Département est en ligne. Au-delà des chiffres, il révèle la diversité des actions conduites au service des Ornaïses dans ses différents domaines de compétences.



✓ **Dimanche 11 octobre - Damigny**



Les Elles de l'Orne

Première édition de la course-marche féminine en faveur du dépistage du cancer du sein

organisée par le Conseil départemental de l'Orne et le club A3 Alençon.

www.lesellesdelorne.fr

✓ **Du 6 septembre au 22 novembre, Hôtel du Département - Alençon**



L'ancienne enfant accompagnée par les services sociaux du Département, expose ses sculptures.

Renseignements : 02 33 81 60 00

✓ **Du 12 septembre au 4 décembre Archives départementales de l'Orne Alençon**

Exposition Arthur Louis Letacq

Réalisée par l'Association *Faune et Flore de l'Orne* en partenariat avec les Archives départementales, cette exposition est consacrée à la principale figure du naturalisme ornaïse de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. L'abbé Letacq (1855-1923) est en effet le naturaliste le plus prolifique de l'Orne (près de 800 publications) et ses travaux font toujours référence.

Renseignements : 02 33 81 23 00

✓ **Du 9 au 17 octobre 2015 - Orne**



Festival des Racont'arts

9^e édition du festival départemental du conte. Tous les spectacles sont gratuits et ont pour objectif

de faire vivre les mots et promouvoir les bibliothèques partenaires du festival.

Renseignements : 02 33 29 15 06

✓ **27 novembre 2015 - Alençon Hôtel du Département**

Journée Gérard Burel

Seconde édition de cette journée dédiée à la réhabilitation du patrimoine sur le thème « le changement d'usage des églises ». Conférences, débats et études de cas par des experts porteront sur l'avenir des églises qui connaissent une désaffectation et les exemples d'églises affectées à des usages autres que cultuels.

Renseignements : 02 33 81 60 00

Toutes les infos, programmes et rendez-vous sur le site du Conseil départemental www.orne.fr



Le Conseil général devient Conseil départemental



L'Orne compte désormais 21 cantons (40 auparavant) représentés par **42 conseillers départementaux : 21 hommes et 21 femmes, élus pour 6 ans**. La majorité départementale sortante est reconduite et dispose de 28 sièges, 14 allant à la minorité. Le président est à la tête du pouvoir exécutif départemental. Le Conseil départemental se réunit en session plénière chaque trimestre et prend les décisions majeures pour le Département.

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle est composée du président du Conseil départemental, de 10 vice-présidents et de 11 autres membres, soit 22 élus. Elle se réunit tous les mois afin de délibérer sur un certain nombre de dossiers et assure, entre les sessions, le suivi des décisions prises par le Conseil départemental.



Les vice-présidents :

- 1^{er} : Jérôme Nury
- 2^e : Christophe de Balorre
- 3^e : Maryse Oliveira

- 4^e : Jean-Pierre Blouet
- 5^e : Guy Monhée
- 6^e : Christine Roimier
- 7^e : Charlene Renard
- 8^e : Jean-Michel Bouvier
- 9^e : Sophie Douvry
- 10^e : Marie-Françoise Frouel

Les autres membres :

Jocelyne Benoit, Anick Bruneau, Gérard Colin, José Collado, Jean-Pierre Féret, Brigitte Gasseau, Béatrice Guyot, Elisabeth Josset, Jean Lamy, Frédéric Léveillé, Jean-Claude Pavis.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les Conseillers départementaux se répartissent dans les cinq commissions thématiques qui ont pour mission de préparer et d'expertiser les dossiers avant qu'ils ne soient soumis au vote de l'assemblée départementale.

1^{ère} commission : Commission des finances et de l'administration générale

Président : Christophe de Balorre
 Rapporteur général du budget et vice-président : Jean-Michel Bouvier
 Membres : Paule Klymko, Alain Lambert, Laurent Marting, Vincent Segouin, Vanessa Bournel, Lori Helloco, Frédéric Léveillé.



2^e commission : Commission des routes et du développement durable :

Président : Guy Monhée
Vice-présidente : Séverine Yvard
Membres : Thierry Clérembaux, Sophie Douvry, Jean Lamy, Catherine Meunier, Irène Cojean, Claude Duval, Brigitte Viarmé.



4^e commission : Commission de l'économie, de l'agriculture et du numérique

Président : Jérôme Nury
Vice-président : Philippe Senaux
Membres : Jean-Pierre Féret, Paule Klymko, Béatrice Métayer, Philippe Van Hoorne, Gérard Colin, José Collado, Brigitte Gasseau.



3^e commission : Commission des affaires sociales et de l'habitat

Président : Jean Pierre Blouet
Vice-présidente : Maryse Oliveira
Membres : Anick Bruneau, Élisabeth Josset, Agnès Laigre, Jean Lamy, Jocelyne Benoit, Florence Ecobichon, Jean-Claude Pavis.



5^e commission : Commission de l'éducation, de la culture et du sport

Présidente : Christine Roimier
Vice-présidente : Marie-Françoise Frouel
Membres : Marie-Christine Besnard, Patrick Lindet, Charlène Renard, Marie-Thérèse de Vallambas, Béatrice Guyot, Philippe Jidouard, Jean-Claude Pavis.



LES REPRÉSENTATIONS ET DÉLÉGATIONS

Le Conseil départemental est présent dans de nombreux organismes au service du territoire.

Au-delà de leurs fonctions d'élus de proximité, les Conseillers départementaux s'impliquent dans des structures et associations dont le champ d'action s'inscrit dans les compétences du Département, comme la commission départementale de coopération intercommunale, l'agence départementale Ingénierie 61, le syndicat départemental de l'eau, les organismes HLM, la chambre d'agriculture, les parcs d'activités départementaux, les maisons de retraites (EHPAD), les structures médicales (CPO, centre 15, régie des cancers), les organismes universitaires, les collèges, ainsi que de nombreuses autres structures ayant une incidence forte sur la vie des Ornais.

La rubrique « pratique » du site **www.orne.fr** vous permet de retrouver les compétences détaillées de chacune des commissions thématiques, de connaître et de joindre les principaux services du Département.

Un guide pratique vient d'être également édité et mis en ligne sur **www.orne.fr**
Version papier disponible sur demande.

